

ment des 800 millions de dollars dus aux producteurs canadiens de bois d'oeuvre à la conclusion d'une entente entre les producteurs des deux pays.

Après plus d'un an au pouvoir, les libéraux ont fait la démonstration que leur stratégie commerciale avec les États-Unis a lamentablement échoué.

* * *

[Traduction]

LE PROJET DE LOI C-226

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai été très heureux de prendre part, mardi dernier, au débat sur le projet de loi C-226 ainsi qu'au vote libre qui a donné lieu au renvoi de cette mesure législative au Comité permanent de la justice et des questions juridiques. Ce projet de loi aurait pour effet de supprimer l'article 745 du Code criminel et de refuser à toute personne condamnée à l'emprisonnement à perpétuité la possibilité de demander une réduction du délai préalable à sa libération conditionnelle.

Il a été décidé de renvoyer ce projet de loi à un comité par 136 voix contre 103. Cette mesure législative montre non seulement la contribution significative que peuvent faire les députés quand on leur permet de voter librement, mais aussi l'importance d'un corps législatif vraiment représentatif.

• (1405)

Je félicite le député de York—Sud—Weston d'avoir eu le courage de présenter ce projet de loi. Je félicite aussi tous les députés qui ont voté en faveur de cette mesure.

C'est vraiment une victoire et pour le vote libre et pour les Canadiens qui réclament une société plus sûre.

* * *

LES CHEMINS DE FER

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre des Transports ait rejeté l'offre de CP Rail d'acheter le CN à l'est de Winnipeg.

Je me permets de suggérer au ministre de maintenant renoncer à ses plans de privatisation ou de commercialisation du CN d'une façon ou d'une autre et de chercher plutôt à concevoir une politique plus globale qui permettrait aux chemins de fer de prospérer de nouveau dans notre pays.

Nous devons faire quelque chose sur le plan fiscal. Nous devons réexaminer la situation en vertu de laquelle les chemins de fer doivent assumer leurs propres dépenses alors que les autres modes de transport n'ont pas à le faire.

Le ministre pourrait envisager plusieurs solutions pour redonner aux chemins de fer la place importante qu'ils occupaient autrefois, non pas par simple nostalgie, mais pour sauver l'environnement et pour assurer notre avenir.

Article 31 du Règlement

Je crois personnellement que le train est le mode de transport de l'avenir. Je demande au ministre d'examiner des moyens à prendre pour soutenir le CN et les autres compagnies de chemin de fer dans notre pays.

* * *

LES CENTRES D'ACCUEIL AUTOCHTONES

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souligner aujourd'hui la contribution des quelque 114 centres d'accueil autochtones répartis un peu partout au Canada.

Ces centres fournissent des services essentiels aux autochtones, notamment des programmes de formation et de placement professionnels, d'alphabétisation et d'études supérieures, des garderies et des services de counseling en matière de toxicomanie.

Quarante ans d'expérience et un nombre important de bénévoles permettent aux programmes d'accueil de répondre aux besoins des autochtones dans le respect de leur culture et de façon financièrement responsable.

Nous devons continuer de soutenir les centres d'accueil au Canada. Nous devons aider à renforcer les réseaux des services de soutien que ces centres ont permis d'établir. Nous devons aussi nous assurer que ces centres d'accueil puissent continuer d'offrir leurs importants services aux Canadiens autochtones.

* * *

LES SERVICES DE POLICE DES PREMIÈRES NATIONS

M. Harbance Singh Dhaliwal (Vancouver—Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre que le gouvernement canadien a conclu des ententes communautaires tripartites avec cinq premières nations et la province de la Colombie-Britannique.

Ces accords font en sorte que les autochtones membres des services de police communautaire des premières nations assureront une plus grande sécurité aux autochtones des nations de Haisla, Fort Nelson et Prophet River, Nanaïmo, Nanoose et Nisga'a.

Le service de police communautaire de la GRC et des premières nations assurera des services adaptés aux besoins et à la culture des personnes qui vivent dans les communautés desservies.

Ces accords ont été signés dans le cadre de la politique fédérale sur la police des premières nations. Conformément à cette politique, le gouvernement fédéral paie 52 p. 100 du coût des services de police, et la province, 48 p. 100.

Je suis certain que tous les députés se joindront à moi pour féliciter le ministre du Solliciteur général, le gouvernement de la Colombie-Britannique et les cinq premières nations signataires.